

Les subsides

Le gouvernement donne de nombreuses excuses pour ne pas avoir voté en faveur du gel des armes nucléaires. Permettez-moi de signaler un autre de ses arguments spécieux. D'après lui, les négociations au sujet du gel seraient aussi longues que celles sur les réductions. Il prétend que cela nuirait aux négociations sur les réductions.

Personne n'a jamais prétendu que les négociations sur un gel réciproquement vérifiable ne seraient pas longues, mais ce n'est pas une raison pour ne pas les entreprendre. Tous ceux qui ont proposé un gel ont déclaré que ces négociations devraient être suivies de réductions massives. C'est ce que dit la résolution. Même s'il est indispensable qu'il y ait des négociations sur les deux aspects, il doit y avoir d'abord le gel, et les réductions massives viendront ensuite.

J'estime que, tant que le Canada ne suivra pas l'exemple de ses collègues de l'OTAN, des Nations Unies et du Pacte ANZUS, qui ont tous constaté qu'il était logique et justifié de voter en faveur d'un gel nucléaire à l'ONU, c'est qu'il refuse de voir le péril nucléaire en face.

M. Andre: Monsieur le Président, bien que la députée de New Westminster-Coquitlam (M^{me} Jewett) ait parlé surtout du missile de croisière dans ses observations sur les vecteurs nucléaires, je suis persuadé qu'elle admettra que ce qu'elle a dit s'applique également aux armements nucléaires tactiques, tels que les obus d'artillerie et les mines. Je pense qu'elle a déclaré que l'emplacement et le nombre de ces armements ne pouvaient pas être vérifiés. Elle a dit qu'on ne pouvait les contrôler et je suis d'accord avec elle.

Elle admettra sans doute que l'on pourrait modifier cette affirmation en ajoutant «sans une inspection sur place». En d'autres termes, si les deux parties autorisaient des inspections, nous pourrions vérifier l'existence d'armements nucléaires. Toutefois, l'Union soviétique ne permettra jamais l'inspection de son territoire, ce qui confirme sa déclaration que l'emplacement et le nombre de ces armements ne peuvent pas être vérifiés. S'il en est bien ainsi, comment elle et son parti peuvent-ils juger logique de réclamer un gel mutuellement vérifiable? Comment peut-elle parler d'un gel vérifiable, lorsqu'elle déclare explicitement que la vérification est impossible? N'est-elle pas d'avis qu'il serait préférable de rechercher le progrès là où il est possible, plutôt que de proposer l'impossible, comme elle l'a fait dans son exposé? Ne serait-il pas préférable de se déclarer en faveur des progrès et d'une réduction des armements stratégiques, et de commencer des entretiens sur les éléments vérifiables?

Ne serait-il pas plus adroit de proposer, comme M. Trudeau et les membres de notre parti l'ont fait par le passé, des progrès là où ils sont possibles? Une situation vérifiable est utopique et elle a d'ailleurs dit, avec raison, que la vérification est impossible, étant donné la politique actuelle de l'Union soviétique. Pourquoi proposer alors l'impossible lorsque nous pouvons probablement faire des progrès en proposant quelque chose de possible?

Mme Jewett: Monsieur le Président, je ne pense pas que le député ait été présent pendant toutes nos audiences sur la vérification. Par conséquent, il n'a pas entendu certains des arguments présentés par des gens comme Harriet Critchley. La difficulté, c'est que même si tous les pays acceptaient des vérifications sur place, il ne serait toujours pas possible de les faire. Cette vérification serait très difficile, notamment en ce

qui concerne les missiles de croisière lancés de sous-marins. Même s'il y avait accord, il n'y aurait pas de moyens techniques ou autres pour contrôler le nombre et l'emplacement de telles armes. Il est trop facile pour un côté ou l'autre de tricher et c'est ce que je voulais faire ressortir.

Nous nous acheminons actuellement vers un accord sur les modalités de vérification, sur les lieux, concernant les missiles terrestres qui se prêtent à bien à ce genre d'exercice. Mais il en va autrement d'autres armements, comme les missiles lancés à bord des sous-marins, qui, de l'avis de la plupart des spécialistes ne se prêtent pas aux vérifications. En effet, ni l'une ni l'autre des puissances concernées ne pourraient savoir combien la partie adverse en possède et où ils se trouvent. Voilà ce que je voulais faire remarquer.

[Français]

M. le vice-président: Je donne la parole à l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) pour poser une question ou faire un commentaire.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, il s'agit d'un commentaire...

• (1240)

[Traduction]

Je voudrais commenter ce qu'on vient de dire et ensuite poser une question, monsieur le Président. A mon grand regret, je constate que la résolution du Nouveau parti démocratique avait pour but d'embarrasser bien des gens. Le Nouveau parti démocratique savait bien que l'opposition officielle ne pouvait souscrire à un amendement qui condamnait l'ancien gouvernement, car bon nombre d'entre nous, députés de l'arrière-ban, en faisaient partie. Je vois mal comment nous pourrions condamner une position que nous soutenions il y a peu de temps. Mon collègue trouve une autre expression pour qualifier notre attitude: de la politique mesquine. Je dirais plutôt, pour ma part, qu'il est regrettable qu'on ait présenté une telle résolution.

Je sais que mon estimée collègue, la députée de New Westminster-Coquitlam (M^{me} Jewett), n'a pas ménagé ses efforts au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Elle a déclaré que ses collègues néo-démocrates avaient présenté un rapport minoritaire au comité de la sécurité et du désarmement. Je voudrais qu'elle confirme officiellement qu'elle a souscrit au rapport comme ses collègues. Nous avons tous appuyé, je le reconnais, un rapport atténué, mais elle aussi l'a appuyé pour donner à notre approche une orientation plus «libérale», nous allions permettre pour la première fois, qu'un rapport minoritaire fut intégré au rapport majoritaire. Je tiens à préciser et à faire consigner, à l'intention des étudiants et des intéressés qui liront un jour le compte rendu, que la députée de New Westminster-Coquitlam a bel et bien accepté et signé le rapport sur la sécurité et le désarmement. Elle n'a fait qu'ajouter un point de vue minoritaire. Je tiens à le préciser, voire même à mon intention.

Mme Jewett: Reprenant l'argument du député par la fin, monsieur le Président, je signale la coutume selon laquelle, quand la majorité s'entend sur un rapport au comité permanent, le nom de tous les membres du comité y figure. C'est comme si tous les membres l'appuyaient à l'unanimité. Tous les membres du comité y sont énumérés. C'est la coutume. Voilà donc pourquoi mon nom figure avec les cinq autres. La